

Nombre de membres

Séance du vendredi 6 août 2021

Afférents au CM	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	11 + 2 procurations

Deux mille vingt et un

Et le six août

Date de la Convocation

02/08/2021

à 19h00. Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu de ses séances, sous la présidence de GARCIA Denise

Date d'affichage

02/08/2021

Présents : GARCIA Denise, HOFFMAN Françoise, ABRINES André, BAGNIS Jean-Paul, CHAMPETIER Dominique, EBERHARD Roth, HOFFMAN Françoise, MARHIC Daniel, BONNAURE Martin, MARTEL Magalie, VIALLE Romain

Absents excusés : BRUYENNE Muriel donne procuration à GARCIA Denise
JAUZION Bruno donne procuration à HOFFMAN Françoise
ADAM Marc, DEVERNAY Anne-Sophie, excusés

Secrétaire de séance : Françoise HOFFMAN

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION :

1- Convention d'autorisation d'installation d'un bac d'équarrissage pour l'Association Communale de Chasse Agréée (à côté de la STEP chemin des roseaux)

Le conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention avec l'ACCA de GROSPIERRES pour l'installation d'un bac d'équarrissage sur la parcelle ZC 47.

POUR : Unanimité

2- Signature convention avec le SDE 07 pour la valorisation des certificats d'énergie réalisées sur les patrimoines des Collectivités

La loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique a posé les fondements du dispositif des Certificats d'Economies d'Energie (CEE). Ce dispositif repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée aux fournisseurs d'énergie dont les ventes annuelles sont supérieures à un seuil défini par décret en Conseil d'Etat. Cette obligation est fixée par périodes pluriannuelles.

Madame le Maire expose que, dans ce cadre, il est nécessaire de déléguer la valorisation des CEE au SDE07 pour les dossiers que la commune souhaite valoriser avec le SDE 07. La convention n'implique pas une exclusivité de cessions des CEE au SDE 07.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention de groupement. **POUR : Unanimité**

3- Schéma directeur Eclairage Public (lampes Led)

Le conseil municipal après avoir entendu Madame le Maire et compte tenu du coût élevé de l'opération décide :

- d'équiper uniquement les quartiers de la gare, Ribière et les Teyssiers en lampes « Led »
- de modifier la plage horaire d'éclairage public sur les autres quartiers, à savoir extinction des lumières de 1h à 6h du matin. **POUR : Unanimité**

4-Avenant à la convention de délégation de transports de la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche (transport scolaire)

Le conseil municipal autorise Mme le Maire à signer l'avenant à la convention de délégation de transport scolaire.

POUR : Unanimité

Le Maire :

*- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception et/ou sa notification*

Fait et délibéré 06 août 2021

Le Maire, Denise GARCIA